

Compte-rendu du Conseil municipal du 17 janvier 2016 à 9 heures 15

Convocation du 13 janvier 2016.

Présents : Sophie BOURZEIX, Nelly REBEYROL, Jean-Claude DAREAU, Bernard DESSALLES, Laurent FREDET, Pascal THIELIN, Jérôme URVOAS,
Absents : Tony FILIPE, Rémi GRIMALDI (pouvoir à Nelly REBEYROL), Anthony WRIGHT (Pouvoir à Sophie BOURZEIX).

Jérôme URVOAS est élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Autorisation à signer l'avenant n°1 à la Convention- travaux d'éclairage public entre le SDE 24 et la commune, d'une part et la Convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local entre le SDE 24, le comptable de la DGFIP de la Paierie Départementale et la commune, d'autre part.
- Renouvellement de la Convention entre la SPA Bergerac et la commune.
- Autorisation à signer la Convention entre le LEGTA La Pérouse à Coulounieix-Chamiers et la commune.
- Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance en demandant d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Présentation du rapport d'activité 2015 du SIVOS de Mussidan.

La demande est acceptée à l'unanimité.

- **1- Autorisation à signer l'avenant n°1 à la Convention- travaux d'éclairage public entre le SDE 24 et la commune, d'une part et la Convention tripartite relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local entre le SDE 24, le comptable de la DGFIP de la Paierie Départementale et la commune, d'autre part.**

Après en avoir délivré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve l'avenant n°1 modifiant l'article 3 de la Convention- travaux éclairage public entre le SDE 24 et la commune,
- ✓ Autorise le Maire à signer ledit avenant,
- ✓ Approuve la Convention tripartite,
- ✓ Autorise le Maire à signer ladite Convention tripartite,
- ✓ S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

- **2- Renouvellement de la Convention entre la SPA Bergerac et la commune.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- ✓ Accepte la Convention 2016 proposée par la SPA de Bergerac à hauteur de 0.65 € par habitant soit 72.80 € pour 112 habitants,
- ✓ Autorise le Maire à signer ladite Convention,
- ✓ S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

- **3- Convention chantier école avec le LEGTA « La Pérouse » de Coulounieix-Chamiers.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Accepte la Convention chantier école avec le LEGTA « La Pérouse »,
- ✓ Autorise le Maire à signer ladite Convention,
- ✓ S'engage à prévoir une subvention maximum d'un montant de 50.00 € au LEGTA « La Pérouse ».

- **4- Présentation du rapport d'activité 2014 du SIVOS de Mussidan.**

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

- **5- Questions diverses:**

- ✓ Location du logement communal:

Le Conseil municipal procède à l'examen de 4 dossiers de demande de logement. Sur la base des critères préalablement définis, le logement est attribué à Mme Michèle T.

- ✓ Mise en place d'une commission « Salle des fêtes » pour travailler à l'amélioration de son attractivité et de sa fonctionnalité.
- ✓ Point sur les travaux de voirie.

Le Maire.